

PCS
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
BENAC



Le Plan Communal de Sauvegarde a été instauré par la loi n°2004-811

du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile(article 13).

Ce document opérationnel de compétence communale ou intercommunale contribue à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer.

Ce document intègre et complète les dispositions générales ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) élaborées par la préfecture.

Le PCS est obligatoire dans les communes :

Dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels ou Technologiques (PPRNT) approuvé,

Comprises dans le périmètre d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Le décret N°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au PCS en son article 8 précise que

ce document doit être réalisé dans les deux ans à compter de la date d'approbation du PPRNT ou du PPI.

L'article L2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire est l'autorité de police compétente pour mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde ; il prend toutes les mesures destinées à assumer la protection de ses administrés en cas d'événements affectant directement le territoire de la commune.

Le plan Communal de sauvegarde est un document opérationnel destiné à aider la population dans le cadre de la survenue d'un accident majeur sur le territoire de BENAC . Il doit permettre à chacun de situer dans l'organisation de crise, de connaître quelles sont les actions qui reviennent à la population et comment les réaliser.

SYNTHESE DES RISQUES

Risques majeurs

- Inondation
- Feu de forêt

Autres risques

- Sismique
- Retrait –gonflement des argiles(non abordé)
- Transport de marchandises dangereuses
- Nucléaire(non abordé)
- Tuerie de masse/Attentat

Vigilance météorologique

- Tempête
- Canicule
- Grand froid

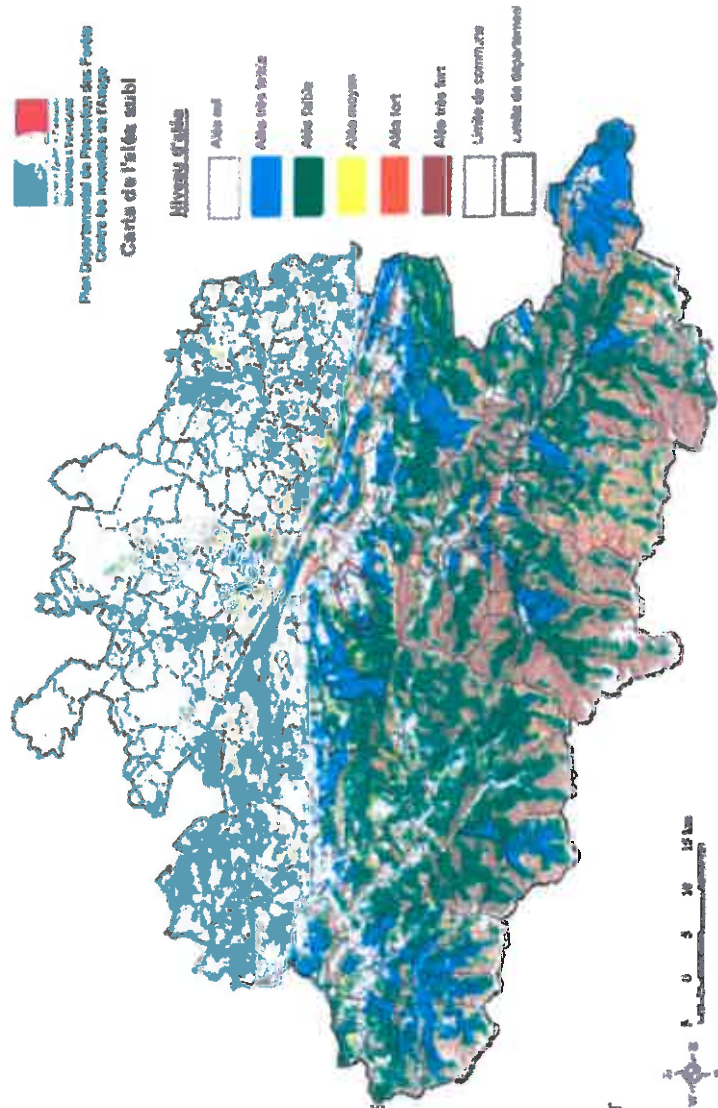


RISQUE FEU DE FORET



L'aléa subi est issu du croisement entre
 - l'intensité (vent Sud-Est et Est)
 - l'occurrence (combinaison de paramètres : nombre de feux sur la commune entre 1997 et 2016, surface parcourue par les feux éclops sur la commune, les landes, les expositions chaudes)

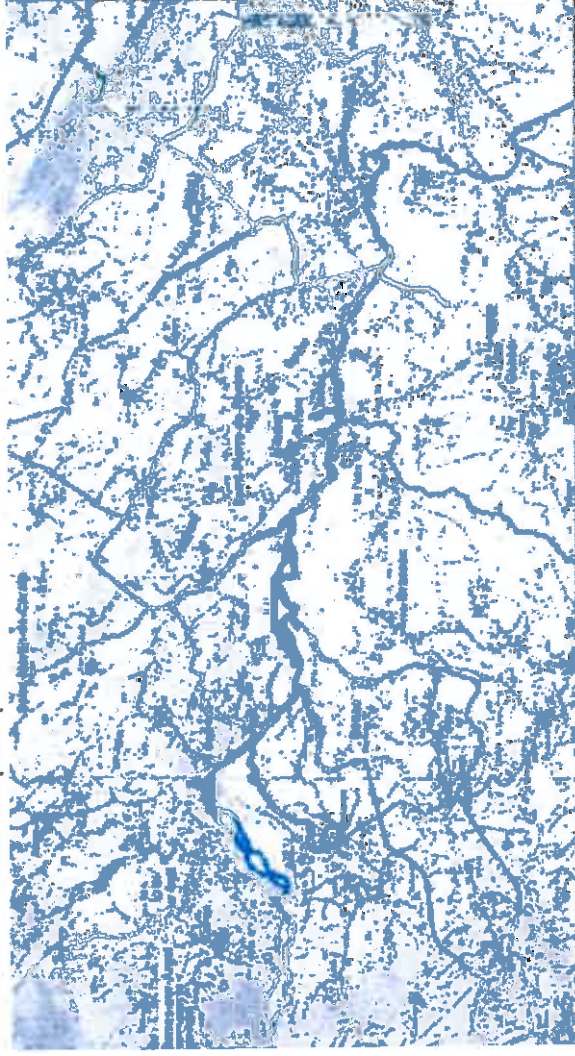
en prenant en compte l'accessibilité par les secours en moins de 22 minutes



RISQUE INONDATION



Le risque inondation constitue l'un des risques pour la commune.



Pas de PPRi élaboré mais une étude de l'aléa inondation sur l'Arget a été conduite le 17/01/2019 et apporté quelques préconisations.

AUTRES RISQUES ET VIGILANCE METEOROLOGIQUE

Risques naturels et technologiques



Risque sismique

La commune est classée en niveau 3 modérée



Risque transport de marchandises dangereuses

La commune est cartographiée comme ne faisant pas partie des communes à risque,



Vigilance météorologique

Tempête, Canicule, Grand froid

Tuerie de masse/Attentat

LES ENJEUX A PROTEGER

LES PERSONNES VULNERABLES

(Voir listes Mairie)

- SOLER Nicole
- BONNARDOT Arlette
- ALSACE Maryse
- LESTEL Georgette
- SANNAC Georges
- LAURIER Jean
- FONTY Ginette
- BASTIDE François et Nicole
- COIFFARD Jean
- RECH Ginette
- DOUNEEN Michel et Virginie
- MEYER Marie
- DEL PINO Maria

DECLENCHEMENT DU PCS

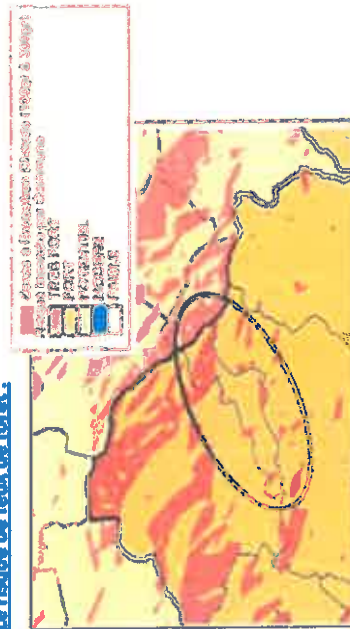


Source Internet : geographica

Risque mouvements de terrain différents consécutifs au retrait-gonflement des sols argileux

jaune : risque faible

Le risque de feux de forêt :



Elaboration du PLU de Sénac

Cartographie Informative des Zones Inondables (ZII) en Midi-Pyrénées



Source : IMA

Examen au cas par cas

MISE EN ŒUVRE DU PCS RISQUE INONDATION



En cas d'alerte **jaune** (du 1^{ER} juin au 15 octobre) ou d'alerte **orange meteo**, le dispositif est en phase de surveillance.

En cas d'alerte **rouge** annoncée par la Préfecture ou la Gendarmerie, le Plan Communale de Sauvegarde est mis en œuvre de manière systématique.

Quelque soit le niveau d'alerte, en cas de fortes pluies continues pendant plusieurs heures, certaines routes doivent être immédiatement interdites à tous véhicules, par des panneaux « routes inondées » ou par la mise en place de barrières.

Dès que la situation météorologique le permettra, chaque personne en charge de la mise en œuvre du PCS fera le point sur l'état des routes et des chemins et en informera le secrétariat de Mairie.

ALERTE NIVEAU I : ALERTE JAUNE (01/06 AU 15/10) ET ALERTE ORANGE

Le Maire, le secrétariat de Mairie sont contactés par un serveur vocal. La phase de surveillance est enclenchée mais ne nécessite pas forcément d'action particulière. Seuls la Préfecture, la Gendarmerie ou Le Maire peuvent décider de passer en niveau II d'alerte.

ALERTE NIVEAU II : ALERTE ROUGE

La cellule de crise se réunit au Poste de Commandement Communal (PPC) à la Mairie.

Les actions sont les suivantes :

- ✓ Contacter les personnes vulnérables pouvant être affectées.
- ✓ Surveiller la montée des eaux, alerter la population, suivre le déroulé de l'évènement sur Météo France.

MISE EN ŒUVRE DU PCS RISQUE FEU DE FORET



En cas d'incendie dans une zone à risque, l'alerte est déclenchée :

- La mise en alerte est décidée par le Maire,
- La cellule de crise se réunit au plus vite au Poste de Commandement Communal à la Mairie.

Les actions à mener sont les suivantes :

- ✓ Appeler au plus vite les pompiers (18) et bien préciser le nom de la commune et le lieu exact du sinistre.
- ✓ Contacter les personnes présentes dans cette zone pouvant être affectées.
- ✓ Poster des personnes aux abords de la zone touchée pour y interdire l'accès, en attendant l'arrivée des pompiers et en veillant à ne pas s'exposer soi-même.
- ✓ Repérer les bornes à incendie les plus proches.
- ✓ En cas de proximité avec du bâti habité, arroser les abords et les façades.

MISE EN ŒUVRE DU PCS

RISQUE TUERIE DE MASSE/ATTENTAT (1/2)

SCHEMA D'ALERTE

- En cas d'évènement, la Mairie alerte:
 1. Soit le SAMU ou le SDIS qui alertent DDSP ou Gendarmerie
 2. Soit la DDSP (Direction Départementale de la Sécurité Publique) et/ou Gendarmerie Nationale qui vérifient la menace
- La Mairie déclenche son PCS

Le Maire est responsable de la sauvegarde et de la prise en charge des besoins immédiats de la population. Il est chargé de :

- Activer, sur demande du Préfet, son dispositif initial de prise en charge des populations
- Mobiliser les moyens humains, logistiques complémentaires de sa commune
- Transmettre au Préfet les informations concernant les capacités, les besoins et l'évolution de la situation.

L'usage des radios doit être privilégié (saturation des réseaux mobiles)

MISE EN ŒUVRE DU PCS RISQUE TUERIE DE MASSE/ATTENTAT (2/2)

ROLE DE LA MAIRIE

Suivi et synthèse des opérations :

- Coordination des cellules du PCC
- Centralisation des informations
- Renseignement de la Main courante
- Réalisation de bilan pour les autorités

Prise en charge de la population

Sur demande du DO (Directeur des Opérations), le Maire ouvre les centres d'accueils recensés sur la commune :

- Salle des fêtes
- Mairie
- Salle des Associations

Mettre à disposition des agents communaux pour organiser les centres d'accueil et assurer les premiers gestes de réconforts (boissons, repas...)

Infrastructures - Transports

- Gestion de la circulation et des réseaux
- Définition des itinéraires utilisables
- Proposition de modes de déplacement pour les populations/les impliqués et la logistique
- Gestion de modifications des transports publics

Gestion post-mortem

- Entreposage des corps,
- Gestion des camions frigorifiques et des cercueils
- Mise en place d'une chapelle ardente

ORGANIGRAMME DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)

Directeur des opérations de secours (DOS)

Maire : M. Paul CAYROL – Tél : 06.52.45.69.15

1^{er} Adjoint (suppléant) : M. Olivier ROUSSEL – Tél : 06.83.40.85.33

	Cellule secrétariat communication	Cellule terrain
Responsable	Brigitte DEGEILH	Jean-Pierre BONNEFONT
Suppléant		

L'ALERTE DE LA POPULATION

L'alerte de la population se fera:

- ✓ Par téléphone pour les personnes vulnérables
- ✓ Par email pour l'ensemble des habitants.
- ✓ Par l'intermédiaire du panneau d'information situé à l'entrée sud du village.

Les contraintes dans la diffusion de l'alerte :

- Tenir compte des personnes isolées, malentendantes ou malvoyantes.
- Se déplacer si nécessaire au domicile des personnes isolées susceptibles de n'avoir pas reçu l'alerte.
- Prévoir la diffusion en cas de coupure des lignes téléphoniques ou internet.

POINTS DE RASSEMBLEMENT DE LA POPULATION

1. Salle des fêtes
2. Salle des Associations

L'ACCUEIL DE LA POPULATION

En fonction des besoins, la population pourra être accueillie dans les établissements listés ci -dessous

	Capacité d'accueil
Salle des fêtes	70
Mairie	20
Salle des Associations	50

ANNUAIRE DE CRISE

Administration	Téléphone
Préfecture de l'Ariège	05 61 02 10 00
District de Foix Haute Ariège Tarascon	05 61.05.05.70
Conseil Départemental de l'Ariège	05 61 02 09 74
DREAL TOULOUSE	05 61 58 50 00
Gendarmes de LA BASTIDE DE SEROU	05 61 64 50 17
Médecin-SAMU	15
DDSP FOIX	05 61 05 43 00
SDIS FOIX	05 61 05 48 00
EDF/GDF	08 00 43 33 33
EAU SMDEA	05 61 04 09 00
COMMUNES	Téléphone
BRASSAC	05 61 03 25 25
GANAC	05 61 65 36 36
SERRES-SUR-ARGET	05 61 65 16 21
SAINTE-PIERRE-DE-RIVIERE	05 61 02 76 03

CONSIGNES DE SECURITE

CONSIGNES GENERALES

BENAC



Feux de forêt

1. Abritez-vous
 2. Écoutez la radio
 3. Respectez les consignes
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Pour en savoir plus, consultez
- En préfecture, le document départemental sur les risques majeurs
- Sur internet : www.prim.net



inondation



sismicité zone 3

CONSIGNE DE SECURITE RISQUE INONDATION



AVANT

- S'informer des risques, des mode d'alerte et des consignes en Mairie
- Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet
- Mettre hors d'eau les meubles et objet précieux : album photos, papiers personnels, factures ..., les matières et les produits dangereux ou polluants
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements
- Repérer les stationnements hors zone inondable
- Prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papier personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...
- Pour plus d'informations : <http://www.meteofrance.com> ; <http://www.viecrues.gouv.fr>

PENDANT

- Suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage,
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école
- Eviter de téléphone afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)
- Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.

APRÈS

- Respecter les consignes
- Informer les autorités de tout danger
- Aider les personnes sinistrées ou à besoin spécifiques
- Aérer, Désinfecter à l'eau de javel ; Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

CONSIGNE DE SECURITE RISQUE INONDATION

CONSIGNES DE SECURITE
RISQUE INONDATION





PLUIE-INONDATION

LES 8 BONNS COMPORTEMENTS
en cas de pluies inhabituellement intenses

 <p>1. Evacuez votre véhicule si vous êtes bloqué dans un véhicule, évacuez-le rapidement.</p>	 <p>2. Ne restez pas dans votre véhicule si vous êtes bloqué dans un véhicule, évacuez-le rapidement.</p>	 <p>3. Ne restez pas dans votre véhicule si vous êtes bloqué dans un véhicule, évacuez-le rapidement.</p>	 <p>4. Ne restez pas dans votre véhicule si vous êtes bloqué dans un véhicule, évacuez-le rapidement.</p>
 <p>5. Ne restez pas dans votre véhicule si vous êtes bloqué dans un véhicule, évacuez-le rapidement.</p>	 <p>6. Ne restez pas dans votre véhicule si vous êtes bloqué dans un véhicule, évacuez-le rapidement.</p>	 <p>7. Ne restez pas dans votre véhicule si vous êtes bloqué dans un véhicule, évacuez-le rapidement.</p>	 <p>8. Ne restez pas dans votre véhicule si vous êtes bloqué dans un véhicule, évacuez-le rapidement.</p>









CONSIGNE DE SECURITE

RISQUE FEU DE FORET



AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- Entretien des chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers,
- Débroussailler autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, nettoyer les gouttières, éviter de planter des espèces très inflammables (cyprès),
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

PENDANT

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu :
- Informer les pompiers au 18 (112 par téléphone portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- Attaquer le feu, si possible,
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent,
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les instructions des sapeurs-pompiers
- Si le feu de forêt est proche de votre habitation :
- N'évacuer que sur ordre des autorités
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- Arroser le bâtiment (volets, portes fenêtres) tant que le feu n'est pas là
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air
- S'habiller avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps. Ne surtout pas utiliser des tissus synthétiques.

APRES




- Sortir protégé
- Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération).

CONSIGNES DE SECURITE ATTENTAT/ TUERIE DE MASSE (1/3)

CONSIGNES DE SECURITE
ATTENTAT / TUERIE DE MASSE (1/3)

RÉAGIR EN CAS D'ATTAGUE TERRORISTE
NE PAS PANIQUER, SUIVRE LES ORDRES DES AGENTS DE SECURITE ET DES SAPEURS POMPIERS



SE DÉCHAPPER



Le Service de Prévention et de Protection des Populations (SPP) vous informe que, lors d'une attaque terroriste :

- il est important de rester calme et de suivre les consignes des agents de sécurité et des sapeurs pompiers ;
- il est important de ne pas paniquer ;
- il est important de ne pas courir dans les escaliers ;
- il est important de ne pas utiliser les ascenseurs ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-feu ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-son ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-vent ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-chaleur ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-bruit ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-éclats ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-impact ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-rayonnement ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ magnétique ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ électrique ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ thermique ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ gravitationnel ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ ondulatoire ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ scalaire ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ vectoriel ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ tensoriel ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ spinoriel ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ géométrique ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ algébrique ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ topologique ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ différentiel ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ intégral ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ dérivé ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ continu ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ discret ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ mixte ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ hybride ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ combiné ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ complexe ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ réel ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ imaginaire ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ rationnel ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ irrationnel ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ algébrique ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ géométrique ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ topologique ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ différentiel ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ intégral ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ dérivé ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ continu ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ discret ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ mixte ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ hybride ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ combiné ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ complexe ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ réel ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ imaginaire ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ rationnel ;
- il est important de ne pas utiliser les portes coupe-champ irrationnel ;

Plan de Sécurité de l'Établissement



CONSIGNES DE SECURITE ATTENTAT/TUERIE DE MASSE (2/3)

CONSIGNES DE SECURITE
ATTENTAT / TUERIE DE MASSE (2/3)

RÉAGIR EN CAS D'ATTIQUAGE TERRORISTE
AVANT APRES LES PREMIERS SECOURS - 112 - 115 - 117 - 119 - 114

2/ SE CACHER

1 - Se cacher

2 - S'aligner sur une ligne de fuite

3 - Ne pas se précipiter

4 - Ne pas ouvrir de portes ou de fenêtres

5 - Ne pas parler au téléphone ou utiliser d'autres appareils électroniques

6 - Ne pas toucher à rien


7 - Ne pas toucher à personne

QR code: <https://www.gouv.fr/fr/la-prevention-et-la-protection-contre-les-actes-terroristes>

112 - 115 - 117 - 119 - 114

MINISTRE DE L'INTERIEUR

SECRETARIAT D'ETAT A LA SECURITE CIVILE



CONSIGNES DE SECURITE RISQUE SISMIQUE



AVANT

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et de renforcer si nécessaire ;
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer un plan de groupement familial.

PENDANT

- Rester où l'on est :
- A l'intérieur : se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres ;
- A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...);
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

APRES

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...).

CONSIGNES DE SECURITE

RISQUE TMD



AVANT

Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier la ou les matières transportées(s) ;

PENDANT

- Ne pas téléphoner.
- Libérer les lignes pour les secours d'urgence.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ;
- En cas de fuite de produit :
 - Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact se laver et si possible se changer) ;
 - Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;
 - Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner
 - Dans tous les cas : se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

CONSIGNE DE SECURITE

RISQUE TEMPETE



Dans la mesure du possible

- Rester chez soi ou éviter tout déplacement
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol ;
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable.

CONSIGNE DE SECURITE

GRAND FROID

- Ajouter par-dessus ses vêtements chauds, un coupe-vent imperméable, se couvrir mains, pieds tête et cou ;
- Prêter une attention accrue aux enfants et aux personnes âgées ;
- Limiter les efforts physiques ;
- Appeler le 115, si l'on remarque une personne sans abri en difficulté.

CONSIGNES DE SECURITE GRAND FROID

- Ajouter par-dessus ses vêtements chauds, un coupe-vent imperméable, se couvrir mains, pieds, tête et cou ;
- Prêter une attention accrue aux enfants et aux personnes âgées ;
- Limiter les efforts physiques ;
- Ne pas surchauffer son appartement et vérifier sa bonne ventilation pour éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone ;
- Appeler le 115, si l'on remarque une personne sans abri en difficulté.



CONSIGNES DE SECURITE RISQUE CANICULE

- Rafraichir son habitation
- Se rafraichir
- Eviter de sortir
- Se désaltérer
- Aides ses proches

